



Maltraitance, séparation et enfants

Par **brossolette**, le 19/01/2010 à 12:55

Bonjour,rrnrnJe vous contacte, un peu débordée, ne sachant pas dans quel ordre prendre les choses. Je vis avec mon ami depuis 9 ans et nous avons 2 filles.rrnrnIl a toujours été violent dans ses propos, mais voici 5 mois il s'en est physiquement pris à moi à 15 jours s'intervalle. Les gendarmes sont intervenus la deuxième fois, j'ai eu 8 jours d'ITT et porté plainte. Mon ami a reçu l'interdiction de m'approcher moi, ainsi que la maison où nous vivons.rrnrnL'affaire est passée la semaine dernière au tribunal et le délibéré est prévu pour fin février. Malgré l'injonction, il m'appelle 20-30 fois par jour, m'envoie des SMS et des mails, je suis à bout.rrnrnDepuis notre séparation physique j'ai accepté que les filles aillent le voir 1 week end sur 2 et je ne veux pas de dommages et intérêts. rnrnEn fait je souhaite que cela se passe le mieux possible mais il ne semble pas du tout accepter la séparation, tout du moins de manière raisonnable: la maison est à mon nom, comme toutes les factures, et je suis la seule à avoir travaillé depuis 6 ans.rrnrnMalgré cela il veut récupérer tout ce qu'il a acheté avec "ses sous" (frigo, TV, four,...), sachant qu'il n'avait fiscalement aucun revenu.rnConcernant les enfants, j'ai envoyé au JAF une lettre de proposition pour la garde des filles.rrnrnMa bonne volonté est épuisée, je voudrais que ça s'arrête. J'ai du mal à supporter tout cela avec le travail, les filles, et des difficultés financière à la fin du mois.rrnrn1- Comment faire pour qu'il arrête de me harceler?rrnrn2- Vers qui puis-je me tourner pour obtenir une séparation équitable des biens?rrnrnJe vous remercie par avance pour votre aide.rrnrnBonne journée.

Par **chris_idv**, le 19/01/2010 à 14:36

Bonjour,rrnrnVotre histoire est relativement classique.rrnrnIndiquez à votre ex (une seule fois, calmement et sans hausser le ton) que s'il poursuit son harcèlement vous allez porter plainte contre lui ... et que le juge des affaires familiales pourrait décider de lui refuser tout droit de

visite pour vos filles : Personne n'y gagnerait puisque vos filles seraient malheureuses de ne plus voir leur père.
Si votre ex continue (ce qui est très vraisemblable) demandez à votre opérateur téléphonique un relevé détaillé des appels entrants.
Conservez tous les SMS et emails reçus avec la date et l'heure pour monter un dossier.
Si possible enregistrez toutes les conversations téléphoniques (un appareil enregistreur coûte moins de 50€ sur un célèbre site de vente aux enchères dont le nom fini par ..BAY, sur internet).
Muni de ce dossier portez plainte au commissariat de Police ou à la Gendarmerie Nationale en rappelant que vous avez déjà porté plainte pour violences et les références de l'injonction judiciaire.
Ce sera très facile à prouver s'il vous contacte 20 à 30 fois par jours (même avec un téléphone mobile en n° masqué).
D'ici là rien ne vous empêche de filtrer ses appels ce qui lui donnera l'option de laisser des messages ...
Salutations,

Par **brossolette**, le **20/01/2010** à **08:34**

Bonjour chris_ldv,
Je vous remercie d'abord pour la rapidité de votre réponse, la situation est vraiment pesante et chaque aide est la bienvenue.
Pour ce qui concerne les preuves de ses appels, je vais suivre vos conseils et constituer un dossier.
Sauriez-vous me dire qui pourrait m'aider sur l'aspect séparation équitable des biens?
Je vous souhaite une bonne journée,

Par **chris_ldv**, le **20/01/2010** à **09:51**

Bonjour,
Un avocat ou éventuellement un notaire (en cas de bien immobilier à répartir notamment) pourra utilement vous conseiller.
Garder toujours à l'esprit qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès et que vous n'obtiendrez jamais la totalité de ce que vous espérez.
En terme de négociation faite une liste (raisonnable) de tout ce qui est vraiment inacceptable pour vous et considérez que tous le reste peut être envisageable.
Salutations,